

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Commune de ARPENANS

Document graphique  
Ensemble de la commune au 1 / 6 000 ème

P i è c e n ° 4.2.3

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : 29.05.2017  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire : 26.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Diderot, 70000 VESOUL  
Tél : 03 84 75 94 47 - Fax : 03 84 75 31 59  
initia@adorange.fr  
Agence de Besençon  
Tél : 03 83 83 55 27 - initia@adorange.fr

0 m 60 m 120 m 180 m 240 m 300 m

\*Origine cadastrale (C) - DGFIP - Droits de RE&M réservés - 2012  
Plan cadastral actualisé en avril 2016

### Légende

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

#### ZONES AGRICOLES

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations en lien avec le PPRI de l'Ognon.
- An Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRI)

#### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations en lien avec le PPRI de l'Ognon.
- Nn Secteur de la zone N soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRI)

••••• Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

Exploitations agricoles.

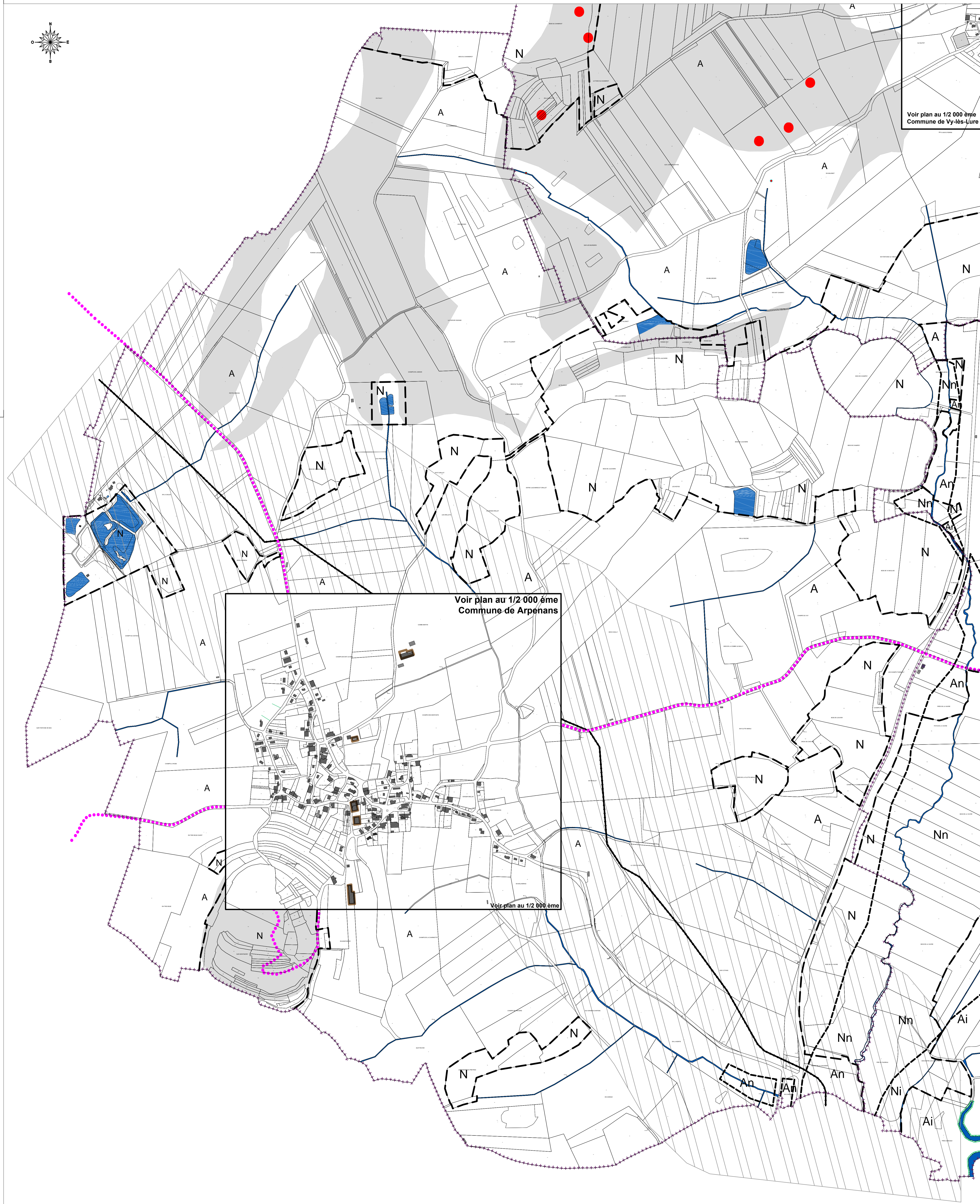
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11.

#### Secteurs concernés par des risques et nuisances

- Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).
- Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).
- Canalisation de transport de gaz haute pression et zones de danger.

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et/ou éléments de paysage à protéger au titre des articles R.123-11 h) et i), L.151-19 et L151-23

- Cours d'eau, plans d'eau.
- Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.



Voir plan au 1/2 000 ème  
Commune de Vy-lès-Lure

Voir plan au 1/2 000 ème  
Commune de Arpenans

Voir plan au 1/2 000 ème